



Récompense sur plus-value maison

Par **Gynie**, le **10/06/2013** à **14:18**

Bonjour,

Mon mari est seul propriétaire (suite à une succession anticipée) de notre résidence principale. Celle-ci sera vendue en septembre. Nous souhaitons racheter une maison mais dans ce cas sera t-elle un bien commun ? La maison ayant pris de la plus-value grâce aux efforts communs (travaux de rénovation, ...). Ai-je le droit de faire valoir cet "investissement" et de demander une part de la vente (correspondant à la moitié de plus-value ou un % sur la valeur de la future maison. Merci pour votre réponse.

Par **youris**, le **10/06/2013** à **14:24**

bjr,

la maison appartient à votre mari et le prix de la vente lui reviendra.

si vous rachetez un bien ce bien sera réputé commun si la part de la communauté est majoritaire, mais celle-ci devra une « indemnité » à celui qui a apporté ce financement personnel.

le bien sera réputé propre si la part du financement personnel est prépondérante, mais le « propriétaire » devra une indemnité à la communauté.

cdt